The faint handwritten note at the top, "May 1889", is not clearly legible.

Livraison 3me. | 3e SÉRIE. | Tome 6.

COMPTES-RENDUS

—DE—

L'Athénée Louisianais,

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS.

SOMMAIRE.

Procès-verbaux.

Epitaphe turque : deux traductions— Dr. G. Devron.

Trois lettres sur la Nouvelle-Orléans— Dr. G. Devron.

Election de MM. E. Forestier et L. P. Bouby.

La Canne à rubans.

Un Problème de physique. —M. Jno. L. Peytavin.

Séance publique annuelle.

Pour l'Abonnement s'adresser au Secrétaire, P. O. Box 725.

Prix de l'Abonnement, $1.50 par An, payable d'avance.
Le Numéro, 25 Cents,
Chez **Mme. Vve. H. BILLARD,** 80 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
IMPRIMERIE FRANCO-AMERICAINE, 102, RUE DE CHARTRES,
EUG. ANTOINE, PROPRIETAIRE.

1889.

Nouvelle-Orléans, 1er Mai 1889.

COMPTES-RENDUS
DE
L'ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

La Société fondée sous ce nom a pour objet :

1o. De perpétuer la langue française en Louisiane ;

2o. De s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques, et de les protéger ;

3o. De s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle.

Nous croyons devoir porter à la connaissance de nos lecteurs et des personnes qui désirent adresser des manuscrits à l'Athénée, les dispositions ci-dessous des règlements de notre Société :

1. Toute personne étrangère à l'Athénée, désirant lui communiquer un travail digne de l'intéresser, en demande l'autorisation au Président, ou à un comité nommé à cet effet.

2. L'Athénée, dans ses travaux scientifiques et littéraires, ne s'occupe de politique ou de religion que d'une manière générale et subsidiaire.

3. Chaque membre ayant le droit d'exprimer librement sa pensée, doit en être responsable, et signera de son nom propre toutes les communications adressées à l'Athénée.

4. Les opinions émises dans les dissertations qui seront présentées à l'Athénée doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et notre Société n'entend leur donner aucune approbation ou improbation.

Séance du 8 Février 1889.

PRÉSIDENCE DE M. ALCÉE FORTIER.

A huit heures la séance est ouverte.

M. Fortier remercie ses collègues de l'avoir réélu à la vice-présidence : il est d'autant plus sensible à ce témoignage d'estime et d'affection, qu'il l'a reçu dans un de ces moments où éprouvé par un malheur domestique on a besoin des consolations de l'amitié. Il continuera de s'appliquer à remplir les fonctions de la présidence avec autant de zèle que possible, toutes les fois que les cir-

constances l'appelleront à remplacer le Général Beauregard. Les treize années qui se sont écoulées depuis la fondation de l'Athénée, doivent nous inspirer une grande confiance en son avenir. Par devoir envers nous-mêmes et par respect pour la mémoire des compagnons que la mort nous a enlevés, nous sommes tenus de travailler avec le même zèle à la prospérité de notre Société. Pour ce qui me concerne, dit M. le Président, j'ose vous assurer que mon dévoûment ne faiblira pas, et que l'Athénée peut compter sur ma part d'activité pour maintenir son existence.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier est lu et adopté.

Lecture est donnée d'un manuscrit de M. l'abbé Langlois de St. Martinville, membre correspondant.

Nous sommes heureux, dit M. le Président, de compter M. Langlois parmi nos collaborateurs : botaniste laborieux, il consacre tous les loisirs que lui laisse son ministère, à son étude favorite ; il s'empressera de nous faire part de ses découvertes, et de nous renseigner sur les plantes exotiques dont on pourrait enrichir la flore louisianaise.

M. le Président présente le No. 2, vol. IV, de la publication en langue anglaise ayant pour titre *Modern language notes*, imprimée à Baltimore ; ce numéro contient une communication signée de son nom sur la *Littérature française en Louisiane*, pendant les années 1887-88. L'auteur constate ce fait remarquable que la seule revue qui existe en Louisiane est en langue française ; toutes les publications périodiques de ce genre en langue anglaise, ont disparu les unes après les autres ; seuls, les comptes-rendus de l'Athénée-louisianais ont survécu ; depuis treize ans ils ont été distribués régulièrement à leurs abonnés tous les deux mois, et,

selon toutes les apparences, continueront de l'être longtemps encore. Ce fait plaide honorablement en faveur de notre population franco-louisianaise ; on ne saurait trop remercier M. Fortier de l'avoir signalé à l'attention de nos concitoyens du nord.

La communication de l'Académie royale des sciences de Turin sera insérée dans la prochaine livraison des comptes rendus, pour appeler l'attention du public sur le concours auquel sont admis LES SAVANTS ET LES INVENTEURS DE TOUTES LES NATIONS.

Séance du 22 Février 1889.

PRÉSIDENCE DE M. ALCÉE FORTIER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 8 février.

La parole est à M. le Dr. Devron. M. le Président, mes collègues se rappellent, sans doute, qu'à la séance du 14 décembre 1888 je leur montrai la photographie d'une inscription trouvée sur une pierre provenant d'un vieux cimetière aux environs de Sébastopol, et je leur en donnai l'historique. Je vous disais, aussi, que j'avais envoyé des copies de cette même photographie au *Smithsonian Institute* et au *Comité de langue arabe* de Séville. M. le Dr. Alfred Mercier voulut bien se charger d'envoyer à Paris un exemplaire de la photographie.

Le 20 de ce mois, mon ami, M. Joseph Delgado, libraire de cette ville, autrefois attaché au consulat espagnol, qui s'était chargé de faire parvenir la copie de l'inscription à Séville, m'a remis la note suivante reçue par lui de son frère résidant à Séville :

Puede ser un epitafio rimado de un niño que nació muerto, y tradurse asi—

" Del mundo fué lanzado
" Cerca de la vida
" Nacimiento y ocultacion (muerte)
" Al principio de
" 1180

Este año es de la Egira.—

_Je regrette que le traducteur ne nous ait pas fait connaître son nom ; je le ferai demander par mon ami, M. Delgado, en envoyant mes remerciements à l'auteur de cette traduction.

Je traduis cette note : — Ce peut être l'épitaphe rimée d'un enfant mort-né, et se traduire ainsi :

" Du monde lancé
" Au début de la vie
" Naissance et décès (mort)
" Au commencement de
" 1180

Cette année est de l'Hégire.—

J'ai traduit les mots—nacimiento y ocultacion—par *naissance et décès*, leur véritable signification ; mais cette traduction n'est pas aussi poétique que l'espagnol qui traduit littéralement le turc. Le mot *nacimiento* signifie, en espagnol, non seulement naissance, mais, en parlant d'un astre, son *lever*, et *ocultacion* signifie l'*éclipse* de ce même astre. J'aurais pu traduire *lever* et *éclipse ;* car, sans nul doute, l'auteur de cette épitaphe a voulu comparer à un météore cet enfant si vite ravi à ses parents.

Les Musulmans computent leurs années à partir de la fuite de Mahomet quittant la Mecque pour se rendre à Yatreb (Medina al Nabi, la ville du Prophète). Cette fuite eut lieu le 16 juillet de l'an 622 de l'ère chrétienne, et se nomme l'Hégire, ou en arabe *Hedschra*, fuite.

Comme l'année musulmane est une année lunaire de 354 jours, 33 de ces années font à peu près 32 années chrétiennes; et l'on réduit les années musulmanes en années dominicales, en divisant le chiffre des années de l'hégire par 33, retranchant le quotient du dividende, et ajoutant au reste 622.

Cette opération faite sur le chiffre 1180 nous donne pour résultat 1767 de l'ère chrétienne pour la date de notre inscription.

Vous avez dû remarquer que l'épitaphe de ce petit être du sexe masculin, ne donne pas son nom, ce qui s'explique par sa mort en naissant; les musulmans, comme les israélites, au huitième jour font circoncire leurs garçons et les nomment. Ce petit enfant inconnu devait être un premier-né, le fils désiré et attendu d'un musulman hautement placé; car, son tombeau était en marbre blanc de très-belle qualité, et le site où il était placé appartenait à un petit village tartare nommé Akhtiar, dont un des habitants ordinaires n'aurait pu se permettre la dépense d'un sépulcre aussi coûteux; surtout à une époque où Catherine II, continuant l'œuvre de Pierre-le-Grand, envahissait la Crimée et la rendait indépendante des Khans qui la gouvernaient depuis la conquête de Constantinople par Mahomet II, 1453. Catherine, en 1774, mit un terme à la domination des Turcs en Crimée, et quelque temps après, 1783, y établit sa propre souveraineté. Elle fonda en 1786, par 44° 37' lat. Nord, et 31° 11' long. Est, une ville à laquelle elle donna le nom de Sébastopol, *ville impériale.* Vous vous rappelez que c'est dans le voisinage de cette ville que fut trouvé le marbre portant l'inscription dont je vous ai parlé. Nous savons maintenant, par la traduction espagnole qui en a été faite, que cette inscription se rapporte à la sépulture d'un mort-né inhumé à quelques

pas d'une ville, aujourd'hui si célèbre, au siége de laquelle périrent tant de milliers d'hommes, et où l'armée franco-anglaise, après un an d'une lutte acharnée, entra victorieuse le 8 septembre 1855, et trouva 4000 pièces de canon.

La lecture de la correspondance et l'énumération des publications reçues terminent la séance.

Séance du 8 Mars 1889.

PRÉSIDENCE DE M. ALCÉE FORTIER.

A huit heures moins un quart, M. le Président ouvre la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 22 février.

La paroles est à M. le secrétaire pour diverses communications.

La clôture du temps fixé pour la réception des manuscrits du concours de 1888, a eu lieu le 26 février 1889. Trois manuscrits ont été adressés à l'Athénée: deux de dames, un d'homme. Avant que M. le Président nomme les membres de la commission chargée de prendre connaissance de ces compositions, il est à désirer que l'Assemblée décide de la marche à suivre, lorsque, comme dans le cas présent, l'une des deux classes de concurrents n'envoie qu'un seul manuscrit.

Après une courte délibération, M. Rouen fait la motion d'accorder une récompense à l'auteur d'un manuscrit unique, s'il en est jugé digne, et de s'en référer au comité d'examen du soin de déterminer la nature de cette récompense. Cette motion est adoptée.

M. L. P. Bouby, rédacteur du journal *Le Progrès* de la paroisse St. Bernard, a prié M. Peytavin de vouloir bien

exprimer à ses collègues de l'Athénée son désir d'entrer dans leurs rangs à titre de membre actif. M. le Dr. Alfred Mercier s'associe à M. Peytavin comme parrain de M. Bouby. La candidature de M. Bouby est posée officiellement.

M. le Président communique une lettre adressée par M. David Mennet à M. Forestier, demandant de lui envoyer les œuvres des écrivains louisianais pour l'Exposition de Paris.

Séance du 22 Mars 1889.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL BEAUREGARD.

M. Forestier, invité, assiste à la séance.

A huit heures la séance est ouverte.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 8 mars.

M. Fortier fait remarquer que M. David Mennet, en écrivant à M. Forestier, demande aussi des informations sur l'Université Tulane et les institutions privées où la langue française est enseignée, et qu'il exprime le désir qu'on lui envoie des photographies représentant les élèves dans leurs classes.

Le secrétaire prend note de la rectification de M. Forestier, et dit qu'elle sera insérée dans le compte-rendu de la présente séance.

M. Forestier remercie les membres de l'Athénée de leur empressement à lui fournir la collection de leurs comptes-rendus.

Le procès-verbal est alors mis aux voix et adopté.

La parole est à M. Fortier. Mes collègues, dit-il, se rappellent qu'à notre séance de rentrée, après les vacances de l'an dernier, je leur parlai du Bureau d'éducation de l'Etat dont j'avais été nommé membre. En pre-

nant connaissance des Règlements du Bureau, je fus surpris de n'y pas voir l'article 226 de la Constitution. Mais je trouvai en mes collègues des amis de la langue française ; sur ma demande, ils s'empressèrent d'inscrire cet article à la place qui lui était due. Après avoir communiqué ce fait à l'Athénée, j'annonçais que le français était enseigné officiellement dans la paroisse Lafayette. A la dernière réunion du Bureau d'éducation, j'appris que l'enseignement de la langue française faisait aussi partie du programme de l'école publique de la Nouvelle-Ibérie. J'ai cru devoir vous communiquer ce fait, certain qu'il vous causerait autant de plaisir qu'à moi.

Une causerie engagée sur la langue française et les Français à l'étranger, amène M. le Président à raconter comment, en voyageant au Canada, il reçut une de ces impressions qui prouvent la ténacité des traits caractéristiques d'une race. Etant avec sa fille sur le pont d'un bateau à vapeur qui allait de Québec à Montréal, son attention fut attirée par un groupe parlant le français. Un des interlocuteurs prenait plus souvent la parole que les autres ; on semblait l'écouter avec une certaine déférence. Il accompagnait ses paroles de ces gestes fréquents et animés auxquels on reconnaît tout de suite le Français. Sa ressemblance avec les Fortier de la Louisiane me frappa, dit M. le Président ; j'en parlai à ma fille, elle confirma mon impression. Je fus présenté à ce groupe de voyageurs. En échangeant quelques paroles de politesse avec le discoureur en question, je lui dis que ses traits me rappelaient ceux d'une famille très-nombreuse en Louisiane et dont le nom est Fortier. Il ouvrit de grands yeux, et répondit : — Hé ! moi aussi je suis un Fortier.—

L'établissement des Fortier en Louisiane remonte à cent cinquante ans.

Dépouillement de la correspondance. M. le Dr. Sacc écrit de Cochabamba : "Le cotonnier religieux dont je vous ai envoyé la graine, est vivace, et forme, au bout de quelques années, un véritable arbre, dont les feuilles, très-grandes au début, vont en diminuant de volume, avec les années, ce qui, heureusement, n'est pas le cas pour les fleurs.

"C'est avec grand plaisir que je lirai la communication de M. le Dr. Devron sur l'Aurantia trifolia."

Une dame de la campagne écrit à M. le secrétaire perpétuel : "Comme je sais que tout vous intéresse, je vous dirai que la semaine dernière, en découpant un morceau de foie de bœuf, mon couteau rencontra un obstacle invincible, si bien que je fus obligée de couper autour de la difficulté. Curieuse comme toutes les femmes, n'est-ce pas ?.... je voulus voir ce qui résistait si bien, et je fus obligée de couper avec des ciseaux la pellicule qui enveloppait l'épingle que je vous envoie. La chair, autour de l'objet en question, était couleur cendre. Cette épingle longue de deux pouces trois-quarts, a évidemment appartenu à une broche ; je me demande si l'animal a digéré la broche."

Vous vous associerez certainement à moi, messieurs, dit le secrétaire, pour remercier notre aimable correspondante. Les moindres faits constatés avec soin, ont toujours de l'importance. Cette grosse épingle, comme dit la personne qui l'envoie, a évidemment appartenu à une broche ; celle-ci, qu'elle fût en métal ou en pierre, a pu être broyée par les mâchelières du bœuf, et ses fragments ont dû être expulsés par le tube intestinal. Quant à l'épingle, elle s'est écartée de la route ordinairement suivie par les corps étrangers, tout à fait indigestibles, introduits dans l'estomac. Les substances réfractaires à la digestion, franchissent le pylore avant les matières

propres à la nutrition. Cette épingle avalée en même temps que des grains ou du foin, s'est donc hâtée de franchir le passage de communication entre l'estomac et le duodénum ; arrivée dans le duodénum, et cheminant toujours, poussée par les contractions de la tunique musculaire, elle engage sans doute une de ses extrémités dans le canal cholédoque. Là, poussée à la fois, par les contractions des parois du duodénum, et par le chyme qui s'y déverse à son tour, elle pénètre dans le foie. A ce point de sa migration, elle s'enkyste, comme cela arrive assez souvent aux corps étrangers pénétrant dans la profondeur des organes, c'est à dire qu'autour d'elle se forme une enveloppe qui l'emprisonne solidement et la rend inoffensive.

M. le Dr. Castellanos. Je crois qu'en effet cette grosse épingle a suivi le chemin indiqué par notre secrétaire. Dans d'autres circonstances des corps extérieurs, par exemple des flèches, des balles, des pointes d'épées ou de lances cassées par la violence du coup, se logent dans les viscères ou dans les os ; un travail de sécrétion s'établit autour d'eux, et, avec le temps, ils sont littéralement ensevelis dans une enveloppe d'où ils ne sortiront pas. Il n'en est pas toujours ainsi, surtout quand il s'agit de petits objets lisses et pointus, comme, par exemple, des aiguilles ; sous l'influence des mouvements musculaires, ils voyagent dans le corps, et on les voit faire saillie sous la peau dans des endroits plus ou moins éloignés de leur point de départ.

Le secrétaire montre plusieurs échantillons de pierres ramassées par une de ses clientes dans l'Etat du Maine, entre autres des feuilles de talc aussi transparentes que du verre à vitre. Il fait passer aussi sous les yeux de ses collègues deux statuettes en terre cuite, rapportées des ruines de Thèbes par le capitaine Stinson ; chacune

représente une femme tenant un enfant dont la tête est appuyée sur sa poitrine, à côté de la mamelle gauche.

M. Fortier invite ses collègues à trois conférences qu'il fera à l'Université Tulane, de semaine en semaine ; la première aura lieu le lundi 1er avril, à huit heures du soir.

M. le Président nomme MM. Dell'Orto et Alfred Mercier membres de la commission chargée de pourvoir aux préparatifs de la séance publique annuelle.

La séance est levée.

Séance du 12 Avril 1889.

Présidence de M. le Général Beauregard.

Lecture du procès-verbal ; il est adopté, sauf une partie d'un paragraphe d'une lettre d'un correspondant sur laquelle M. le Dr. Devron fait quelques observations, d'où il résulte que l'auteur de la communication a commis une erreur. Sur motion de M. Peytavin le passage critiqué par M. le Dr. Devron, est retranché.

MM. Peytavin et Devron sont nommés pour lire un manuscrit adressé par Mlle Emilie Coiron.

M. le secrétaire perpétuel lit le rapport de la commission chargée de prendre connaissance des manuscrits envoyés pour le concours de 1888. Le rapport est adopté.

Lecture de la correspondance. M. Tujague, dans une lettre adressée à M. Fortier, donne des renseignements sur l'*Alliance française*, association nationale fondée en 1886 pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger : il exprime le vœu que des relations suivies s'établissent entre cette société et l'Athénée. M. le Président, M. le Premier Vice-Président et le se-

crétaire perpétuel ajoutent leur nom à celui de M. Tujague sur la liste des adhérents à cette organisation.

Autre lettre de M. Tujague annonçant que la Direction française met la salle de cette Société à la disposition de l'Athénée pour le dimanche 28 avril.

Réponse de M. Max Meyer, professeur de langues, titulaire de la ville de Paris, à la lettre dans laquelle le secrétaire de l'Athénée le priait de vouloir bien faire traduire une inscription turque présentée par M. le Dr. Devron. M. Meyer s'est adressé à M. Jules Oppert, membre de l'Institut de France, et en a obtenu la traduction suivante:

Mourad Narman, le bienheureux qui voit l'éclat de la vie future, décédé dans l'année 1185 *de l'hégire (*1771 *de l'ère chrétienne.)*

M. le Dr. Devron.—Nous sommes très-obligés envers M. le Professeur Max Meyer; nous comptons sur notre secrétaire pour lui témoigner notre reconnaissance, et pour le prier de transmettre à M. Oppert les remercîments de l'Athénée. M. Jules Oppert, un des plus grands orientalistes de France, comme dit M. Meyer, est né à Hambourg, le 9 juillet 1825, de parents israélites. Il fit ses études classiques dans sa ville natale, et s'adonna d'abord aux mathématiques; puis, il étudia le droit à Heidelberg. Ensuite, il suivit les cours de sanscrit et d'arabe de l'Université de Bonn, et enfin prit le grade de docteur en philosophie à l'Université de Kiel. Sa religion lui fermant, en Allemagne, la carrière du professorat, il vint à Paris en 1847, où il commença sa carrière scientifique. Ses travaux sont très-nombreux, très-estimés; il est considéré comme l'un des hommes les plus versés dans la science comparée des langues.— Voir Vapereau, Dictionnaire des Contemporains.

L'Académie royale de Turin fait part de la perte dou-

loureuse qu'elle vient d'éprouver, en la personne de son Président M. le Sénateur Angelo Genocchi.

Les membres de l'Athénée s'associent aux regrets que laisse à l'Académie de Turin la mort de son vénérable Président, et lui adresse l'expression de toutes ses sympathies.

M. E. Forestier se plaçant sous le patronage de MM. Alcée Fortier et Alfred Mercier, demande qu'une place lui soit accordée parmi les membres de l'Athénée.

M. Forestier est si honorablement connu de toute notre population, dit M. Fortier, et nous serions si heureux de le voir parmi nous, à notre prochaine séance publique, que je sollicite une suspension des Règlements en sa faveur, et prie mes collègues de procéder, séance tenante, à son élection.

La proposition de M. Fortier est adoptée : M. Forestier est élu par acclamation.

M. L. P. Bouby, rédacteur du journal *Le Progrès* de St. Bernard est élu membre actif.

M. le Dr. Devron lit une note qu'il a écrite pour bien différencier le CITRUS TRIPTERA ou TRIFOLIATA du TRIPHASIA ou LIMONIA TRIFOLIATA. Le citrus trifolié est rustique, ne craint pas le froid même de Paris ; il perd ses feuilles en hiver ; ses fleurs ne sont pas odorantes ; son fruit de la grosseur d'une petite orange, est d'une saveur désagréable ; l'écorce seule est employée en médecine. Le Triphasia ou limonia trifolié, est une plante de serre chaude si l'on veut lui faire produire son fruit, et au moins de serre tempérée pour l'empêcher de périr pendant l'hiver ; ses fleurs sont très-odorantes, ses feuilles persistantes ; ses fruits, de la grosseur de la groseille épineuse sont délicieux, naturels ou confits. Le citrus triptera ou trifolié est plus rustique qu'aucun oranger connu ici, et c'est pourquoi je l'ai introduit en Louisiane

pour haie et sujet à greffe. Le triphasia ou Limonia trifolié demanderait, ici, pour passer l'hiver, les mêmes soins que le goyavier et autres plantes tropicales. Le triptera a des fleurs à cinq pétales, le triphasia n'a que trois pétales; le fruit du premier contient 30 graines, celui du dernier n'en a qu'une.

Après avoir lu cette note, M. le Dr. Devron fait une autre communication. Une lettre autographe, dit-il, de quatre pages in-quarto du Père Raphaël de Luxembourg, capucin, vicaire de l'évêque de Québec et curé de la Nouvelle-Orléans, écrite de cette même ville le 7 septembre 1723, y est revenue il y a quelques jours, et était en vente à l'étalage de M. Wm. Mühl, libraire et bouquiniste, No. 2 rue Bourbon. Cette lettre qui a été autrefois reliée avec d'autres, a été rognée et mutilée dans les marges par celui qui se l'est appropriée. 'Cette mutilation ne m'a pas empêché de la lire avec beaucoup d'intérêt et d'en prendre une copie, avec l'aimable permission de M. Mühl, pour vous la communiquer. J'ai restauré cette lettre, en complétant les lignes par les mots ou partie de mots manquants; restauration qui pourra être indiquée par des lettres italiques pour les restitutions. Les quelques vides que je n'ai pu remplir, pourront être indiqués par des espaces pointillés. Je prends la liberté de faire précéder la lettre du Père Raphaël d'un extrait d'une lettre du Père Charlevoix, et je terminerai par un autre extrait d'une lettre de la sœur St-Stanislas, des dames Ursulines de. cette ville, vous donnant ainsi la description de la Nouvelle-Orléans et de ses habitants en 1722-23, 28.

La Nouvelle-Orléans fut fondée en 1718; sa population de 200 âmes consistait en quelques officiers du gouvernement, en soldats, ouvriers libres, forçats, quelques aventuriers, et comptait un très-petit nombre de femmes;

celles-ci, à part les femmes des officiers, n'avaient pas été choisies dans les rangs les plus élevés de la société de France.

La lettre du Père Charlevoix, que je vais lire, est adressée à Madame la Duchesse de Lesdiguières; en la copiant j'ai conservé scrupuleusement son orthographe et ses majuscules.

TRENTE-UNIÈME LETTRE.

À la Nouvelle-Orléans, ce dixième de Janvier 1722.

Madame,

Me voici enfin dans cette fameuse ville, qu'on a nommé *la Nouvelle-Orléans.* Ceux qui lui ont donné ce nom croyoient qu'Orléans est du genre féminin : mais qu'importe ? l'usage est établi, et il est audessus des règles de la grammaire. Cette ville est la première, qu'un des plus grands Fleuves du Monde ait vu s'élever sur ses bords. Si les huit cents belles Maisons, et les cinq Paroisses, que lui donnoit le Mercure il y a deux ans, se réduisent encore aujourd'hui à une centaine de Barraques, placées sans beaucoup d'ordre ; à un grand Magasin, bâti de bois ; à deux ou trois Maisons, qui ne pareroient pas un village de France ; et à la moitié d'un méchant magasin, qu'on a bien voulu prêter au Seigneur, et dont il avoit à peine pris possession, qu'on voulut l'en faire sortir, pour le loger sous une tente ; quel plaisir d'un autre côté de voir croître insensiblement cette future capitale d'un beau et vaste Pays & de pouvoir dire, non pas en soupirant comme le Héros de Virgile en parlant de sa chère Patrie consumée par les flammes : *& les champs où fut la ville de Troye* (*a*) : mais rempli de l'espérance la mieux fondée ; ce lieu sauvage & désert, que les Cannes et les Arbres couvrent encore presque tout entier, sera un jour, & peut-être ce jour n'est-il pas éloigné, une ville opulente, & la Métropole d'une grande et riche Colonie.

Vous me demanderez Madame, sur quoi se fonde cette espérance ? Je la fonde sur la situation de cette Ville, à trente-trois lieues de la Mer, & au bord d'un Fleuve naviguable, que l'on peut remonter jusques-là en vingt-quatre heures : sur la fertilité de son terroir ; sur la douceur et la bonté de son climat, par les trente dégrez de latitude Nord ; sur l'industrie de ses Habitants ; sur le voisinage du Mexique, où l'on peut aller en quinze jours par Mer ; sur celui de la Havane, qui est encore plus proche, des plus belles Iles de l'Amérique & des Colonies Anglaises. En faut-il davantage

(*a*) Et campos, ubi Troja fuit.

pour rendre une Ville florissante? Rome & Paris n'ont pas eu des commencemens si considérables, n'ont pas été bâtis sous de si heureux auspices, & leurs fondateurs n'ont pas rencontré sur la Seine & sur le Tybre les avantages que nous avons trouvé sur le Micissipi, auprès duquel ces deux Rivières ne sont que des ruisseaux.

Extrait du Journal d'un Voyage fait par ordre du Roi dans L'Amérique septentrionale adressé à Madame la Duchesse de Lesdiguières Par le P. de Charlevoix de la Compagnie de Jésus. A Paris 1744 Edition in 4o. Pages 429-430. *

* Le Père de Charlevoix, quoiqu'il eût préféré, pour le site de la capitale, un emplacement plus rapproché de l'embouchure du Mississippi, et bien que désappointé à l'aspect de la Nouvelle-Orléans, a parfaitement apprécié les avantages de sa position, et lui a prédit le glorieux avenir qui l'attendait, avenir sérieusement retardé par la guerre de sécession. Cette ville qui n'avait, en 1722, que deux cents habitants, en possède aujourd'hui environ 254,000, dont 184,500 de race blanche et 69,500 de race de couleur.

Maintenant, continue M. le Dr. Devron, lisons la lettre du Père Raphaël.

no 41 a la Nouvelle Orleans ce 7o septembre 1723.
par La Galattée

R le 8 Mars 1724.

Monsieur,

Je me flatte que vous ne trouverez pas mauvais que je prenne *la* liberté de vous exposer l'état où nous nous trouvons mes *compag*nons et moi depuis notre arrivée dans cette colonie et que je *vous de*mande La continuation de L'honneur de votre protection dans *ce tem*s où nous ne sentons que trop le besoin que nous en avons. Nous y *sommes* sans église et sans presbitères et il ne paroit pas que l'on s'empresse *de nous* en construire quoique les ordres de Messeigneurs les conseillers *supérieurs* soient formels Chacun ne pense qu'à ses propres commodités *qu'il* trouve les moyens de se procurer tandisque les établissemens *sont en*tièrement négligés. nous n'avons eu pendant six mois à la Nouvelle *Orléans* qu'une petite chambre qui nous servait de chapelle et de cuisine, une *autre* pour loger quatre Religieux et une troisième pour y mettre nos *vi*vres et autres effets. je ne vous dirai pas Monsieur ce que nous *avons* souffert d'incommodités pendant la maladie qui nous attaqua *au* même tems, nous en sommes sortis depuis peu de jours et nous *sommes* dans une cabane où j'ai ménagé deux cellules qui ne sont pas *même* de la grandeur des cellules ordinaires des capucins de france. *nous a*vons outre cela une cuisine où couche un de nos Religieux et une *autre* qui nous sert de sacristie où est logé le quatrième. la maison

2e page

que nous avons convertie en Eglise ne contient qu'environ...... ? personnes ce qui ne fait que le demi quart des habitans de la *nouvelle*

orléans. il sera difficile que nous demeurions Longtemps dans cet *état notre* ministère devenant presqu'inutile faute d'Eglise où nous puiss*ions réunir* les peuples pour les instruire sans quoi nous ne pouvons espérer *aucun* fruit de notre mission. presque tous les habitans vivent dans les *états* les plus scandaleux et dans une ignorance si profonde des vérités d*e notre* Ste Religion qu'on peut dire qu'ils en ignorent jusqu'aux premiers *élémens*. point de paque ni d'assistance au service divin quoique nous fassions to*ut ce que* nous pouvons pour les y attirer tant en public qu'en particulier ce*ux qui* se veulent distinguer par une apparence de Religion se contente*nt les* fêtes et dimanches d'une petite messe et évitent avec soin celle où l'*on fait* un mot de prédication. L'exemple de ceux qui sont à la tête de la *colonie* entretient ce désordre. ils nous demandent une messe basse après l*a grande* messe à laquelle ils assistent suivis d'une partie des habitants qui *ont* conservé quelques principes de Religion. la messe de paroisse étant tel*lement* négligée qu'à peine s'y trouve-t-il ordinairement trente a quarante p*ersonnes* un meilleur exemple de la part des chefs ne pourrait faire qu'un bo*n effet* j'espère Monsieur que vous voudrez bien contribuer à nous faire *augmenter* nos vivres, étant comme impossible de nous soutenir avec ce qu'on no*us donne* dans un pays où L'on n'a point d'autre ressource. le ministère ne *donne* que très peu de choses, encore ne peut-on conter sur ce peu de choses *qu'à* La nouvelle orléans où L'on a La rétribution de quelques messes que*lques* fonctions Curiales en Espèces de cuivre et que l'on Estime si peu que p*endant* nos maladies j'ai envoié partout pour avoir une couple d'œufs offrant jusq ......? sols de la pièce sans pouvoir les trouver. ceux qui en vendoient r*epondoient* qu'ils ne savoient que faire de notre cuivre et que si nous avions de *l'argent* blanc à leur donner ils avoient des œufs à nous vendre. nous avons *acheté* quelque peu de volailles qui nous seront de quelque secours dans de *futurs* besoins. au reste nous n'avons pour notre ordinaire qu'un peu de *Cochon* demie livre de pain et le tiers d'une chopine de vin après avoir fourni ce*lui* de la messe. les fatigues que nous avons à courir nuit et jour visiter *et*

3e page

*porter les sacremen*s aux malades la plus part du tems dans les boues jusqu'à demie *jambe ne* s'accomodent pas avec si peu de nourriture, ici à la nouvelle *orléans n*ous pouvons payer sur le pied de france en monnoie de cuivre quelques *bouteilles* de vin et quelques quarts de farine qu'on voudra nous accorder *par considér*ation, mais dans les autres postes où nos missionnaires n'ont point de *ressource* que la ration qu'ils ont de la compagnie, il leur sera absolument *impossib*le de vivre si La compagnie n'a la bonté de leur accorder cette *grati*fication gratis. je vous prie, Monsieur de considérer qu'il n'en est pas *de nous* comme des missionnaires qui nous ont précédés ceux ci ont eu fort *souvent* le triple de ce que nous avons et quand ils se sont trouvés réduits à ?...... livres de pension par an, ils ont encore trouvé les moiens de subsister *par le tra*fique qu'ils faisoient. ils prenoient aux magazins des denrées qu'ils *vendoient* ensuite le triple et le quatruple ce qui leur fournissait de quoi *visiter ces* mêmes magazins, où on ne leur refusait rien, pour les monnoies de *cuivre* le tripple et le quadruple des denrées qu'ils avoient eu pour leur somme *avancée.* nous ne sommes pas capables d'un pareil agiotage que nous regardons *comme* La ruine de la colonie, ainsi il me parait juste que L'on nous

assiste par quelque autre endroit. vous aurez la bonté Monsieur de *vous souvenir* que vous nous promites à Paris deux vaches avec un *taureau si* vous vouliez bien donner vos ordres que ces bestiaux nous soient *remis* nous vous en aurions de sensibles obligations, car un peu de laitage *avec* notre morceau de Lard et le ris que nous pouvons trouver ici *nous rendra* la vie moins dure. je prends la liberté Monsieur *de vous* adresser des papiers touchant une barrique de vin dont on nous a *privés* par un trait de mauvaise foi de la part du capitaine et de ?...... in du vaisseau L'Alexandre qui pour cinq barriques qu'ils nous ont *remises* en ont mis six dans l'original de leur proces verbal et pour *prendre* le p. Bruno pour lors supérieur ont apostillé sur la copie *livré* cinq barriques quoique dans Le corps de cette copie il ne parasse *pas qu'il* nous en soit du plus de trois de neuf que la compagnie nous *a données* et dont nous n'en avions reçu alors que cinq. je suis persuadé *Monsieur* que vous aurez La bonté de nous faire rendre justice.

4e page

quoiqu'il ne soit pas de mon ministère de me méler des affaires je crois cependant que je ne passerai pas les bornes que je me *fais* Ladessus en vous donnant avis Monsieur qu'il serait d'une nécessité que L'on nous construise dans la colonie quelques moulins soit à eau *dans les* endroits propres pour cela soit à vent Là où les rivières convena*bles manquent* ces moulins épargneront plus de la moitié des farines françoises *que l'on* envoie et empecheront les fréquentes disettes de pain qui arrivent *parce que* le simple peuple se contentera de pain de ris et de mahy et que *grand* nombre des plus aisés seront ravis de meler moitié farine françoise moitié ris ou mahy, ce qui fait de fort bon pain. L'on en fait de *cette* façon mais c'est en pilant le ris ou le mahy qui est une ouvrage tres *pénible* et si ingrat qu'une personne n'en peut piler par jour que pour un *ou* tout au plus deux jours. joint à cela que les ouvriers perdent *un* tems considérable au travail, pendant lequel ils s'occuperoient plus *utilement* pour l'établissement de la compagnie, et que les malades ne pouvant *être* emploiés, ils restent sans pain et sans vivres. Souffrez Monsieur *qu'en* finissant ma lettre, je recommande à L'honneur de votre protection *Monsieur* le maire qui aura celui de vous la présenter. il nous a rendu un service essentiel en nous cédant sa maison tant pour notre Logement un peu *plus* commode que celui que nous occupions que pour nous y ménager une *chapelle* plus ample et moins indécente. il n'en tire aucun loïer que son *passage* en france gratis et quelques réparations qu'on y a faites, le tout ne montant pas à la moitié de ce que La compagnie payait auparavant de Loïer *pour* nous. il souhaite qu'il lui soit permis de charger quelques vivres *sur un* vaisseau à son retour dans ce pays. j'espère que vous ne lui refuserez *pas* cette grace ni à Moi celle de me croire avec tout le respect et *toute la* reconnaissance possible

Monsieur votre très humble et
obéissant serviteur

F. RAPHAEL de Luxembourg
capucin supérieur de la *Mission*.—

Après avoir lu la lettre du Père Raphaël, je dois vous rappeler que le grand territoire de la Louisiane, en 1722, avait été divisé en trois juridictions spirituelles : la première comptait tout le pays depuis l'embouchure du fleuve St-Louis ou Mississippi jusqu'à la jonction de la rivière Ouabache avec ce fleuve, et tout le bas à l'Ouest de ce grand cours d'eau. Les églises et missions de cette juridiction furent attribuées aux Capucins, dont le Supérieur devait *toujours* être le grand vicaire de l'Evêque de Québec, pour ce département, et résider à la Nouvelle-Orléans.

La seconde juridiction s'étendait sur tout le pays qui se trouve dans le haut de la province, au nord de la rivière Ouabache, et fut donnée aux Jésuites dont le Supérieur, résidant aux Illinois, devait aussi être le grand vicaire de l'Evêque de Québec, pour cette partie.

La troisième comprenait tout le territoire à l'est du Mississippi, depuis la mer jusqu'à la rivière Ouabache, et fut assignée aux Carmes dont le Supérieur devenait également grand vicaire de Québec avec résidence à la Mobile.

Cette division occasionna, quelques années plus tard, des difficultés entre les Capucins et les Jésuites et donna lieu à la grande *querelle des vicaires*, qui dura, plus ou moins violente, jusqu'à l'époque de l'expulsion des Jésuites de la Louisiane, et qui divisa non seulement le clergé, mais la population entière.

La *Galatée* était une frégate qui visitait la Nouvelle-Orléans en 1723, et c'est sur ce vaisseau que fut envoyée en France la lettre que je viens de lire, et qui, probablement, était adressée à un des directeurs de la compagnie d'Occident.

Je n'ai pas mis le nombre de personnes que pouvait contenir la chapelle du Père Raphaël, parce que la popu-

lation étant de 200 personnes, le demi-quart me donnait 25 personnes, et plus bas il parle de "trente à quarante personnes."

Je n'ai pas essayé de fixer le prix offert par le Père Raphaël pour un œuf, n'ayant aucun prix courant de cette époque. Ne possédant aucun document à ce sujet, je n'ai pu marquer le montant payé aux missionnaires qui avaient précédé les capucins dans la colonie.

Un autre vide à remplir est le nom d'un employé de navire se terminant en *in*.

La monnaie de cuivre dont parle le Père Raphaël était fabriquée à La Rochelle, et je vous en présente un échantillon trouvé, il y a environ un an, devant le couvent des Ursulines, dans une levée éboulée. Sur l'une des faces sont deux L en sautoir, surmontées de la couronne royale, et cette légende: "SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM." Sur l'autre face on lit ces mots: "Colonies françaises." Voyez Dumont, Mémoire historique de la Louisiane, page 55, vol. 2.

La difficulté de faire circuler cette monnaie de cuivre devint tellement grande que, le 31 octobre 1726, le Conseil d'Etat rendit une ordonnance pour en forcer l'acceptation.

ARRÊT SUR LA MONNAIE DE CUIVRE.

"Sa Majesté étant en son conseil, a ordonné et ordonne que la monnaie de cuivre qu'elle a introduite en sa colonie de la Louisiane, sera reçue en toutes sortes de paiements, sans distinction d'icelle avec les piastres et autres monnaies d'Espagne; veut et entend que les porteurs de lettres de changes et autres billets ne puissent en exiger le paiement en autres espèces que celle de cuivre, pour le prix qu'elle a cours, à peine de concussion, nonobstant telles clauses qu'il puisse y avoir dans les lettres ou billets, sous peine de trois cents livres d'amende, ap-

plicables moitié au dénonciateur, et l'autre moitié à l'hôpital, sous peine de la confiscation des piastres, et d'être fouettés et marqués par la main du bourreau."

Voyez Histoire de la Louisiane par Charles Gayarré, Nouvelle-Orléans 1846, premier vol., pages 228, 229.

Cette objection à l'usage de la monnaie de cuivre continue chez les habitants de la Nouvelle-Orléans jusqu'à ce jour, et les *cents* des Etats-Unis ne sont guère employés qu'à la *Poste aux lettres* ou à la *Douane.* Les termes *argent blanc* pour monnaie d'argent, et *farine française* pour distinguer la farine de blé et celle de maïs, sont tous deux encore employés parmi l'ancienne population de couleur parlant le français ou le créole français.

En lisant la lettre du Père Raphaël, il ne faut pas oublier que "le 11 septembre 1722, au matin, commença un ouragan qui dura jusqu'au 16, les vents depuis le sud-est passant par le sud jusqu'au sud-ouest. Cet ouragan fit un tort de plus de 8000 quarts de riz dont on était prêt à faire la récolte, sans compter les fêves et le maïs. La plus grande partie des maisons de la Nouvelle-Orléans furent emportées, à la réserve d'un magasin que M. de Pauger avait fait construire. Celui du fort Louis dans lequel était une très-grande quantité d'effets, fut renversé, au grand contentement des garde-magasins: cet accident les dispensa de rendre leurs comptes."

Voyez Journal historique de l'établissement des Français à la Louisiane, Nouvelle-Orléans, Paris, 1831, pages 339-340.

Pour terminer ces renseignements sur la Nouvelle-Orléans à son berceau, je vous lis une lettre de la sœur Marie-Madeleine Hachard, en religion sœur St-Stanislas. Elle est datée d'ici même le 24 avril 1728, et fut imprimée à Rouen au mois d'octobre de la même année.

"Je croi vous avoir marqué que notre ville nommée la Nouvelle-Orléans, Capitale de toute la Louisienne, est située sur le bord du Fleuve nommé le Mississipy du côté de l'Orient, il est en cet endroit plus large que n'est la Rivière de Seine à Rouen, de notre côté de ce Fleuve il y a un talut bien conditionné, pour empêcher le débordement du Fleuve dans la ville, & le long de ce talut, du côté de la ville, est un grand fossé pour écouler les eaux qui y descendent, avec des palissades de charpente pour la fermer.

Et de l'autre côté de ce fleuve ce sont des bois sauvages dans lesquels il y a quelques petites Casernes où logent les esclaves de la Compagnie des Indes; vous voyez par-là que la Carte de l'état de la Louisienne, dont vous me marquez avoir fait achapt, dans laquelle la Ville de la Nouvelle-Orléans y est représentée être située sur le bord d'un lac nommé Pontchartrain, éloignée de six lieuës du Fleuve du Mississipy, n'est pas exacte, car notre ville n'est pas située sur le bord d'un lac; mais bien sur le bord du Fleuve même du Mississipy, il est vray que toute la force de ce Fleuve ne passe pas par ici, car au dessus de notre Ville, il se sépare & forme trois bras de Rivière qui se réjoignent au-dessous et se vont décharger avec rapidité dans le Golfe du Mexique.

Notre Ville est fort belle, bien construite et régulièrement bâtie, autant que je m'y peux connoitre, & que j'en ai vu le jour de notre arrivée en ce pays, car depuis ce jour-là nous avons toujours resté dans notre cloture, quoiqu'avant notre arrivée l'on nous en avoit donné une très-mauvaise idée, il est vrai que ceux qui nous parloient ainsi n'y étoient pas venus depuis quelques années, qu'on a travaillé & qu'on travaille encore actuellement à la perfectionner.

Les ruës y sont très larges et tirées au cordeau, la grande ruë a près d'une lieuë de longueur, les Maisons fort bien bâties en Colombage & Mortier blanchies en chaud, lambrissées & et percées toutes à jour, les dessus des Maisons sont couvertes de bordeaux, qui sont de petites planches taillées en forme d'ardoise, il suffit de vous dire qu'il se chante ici publiquement une chanson dans laquelle il y a que cette Ville a autant d'apparence que la Ville de Paris, ainsi c'est tout vous dire.

En effet elle est très belle, mais outre que je n'ai pas assez d'éloquence pour pouvoir vous persuader toute la beauté qu'en dit la chanson, c'est que je trouve de la différence entre cette Ville et celle de Paris, elle pourroit persuader gens qui n'auroient jamais vu cette Capitale de France, mais je l'ai vuë & la chanson ne me persuadera pas du contraire de ce que j'en pense, il est vrai qu'elle s'agrandit journellement & pourra devenir par la suite aussi belle & grande, que les principales villes de France, si il y vient encor

des ouvriers, & qu'elle devienne peuplée à proportion de sa grandeur.

Les femmes ignorentes pour leur salut, ne le sont pas pour la vanité, le luxe qu'il y a dans cette Ville fait qu'on n'y distingue personne, tout est d'une égale magnificence; la pluspart sont réduites à ne vivre avec leur famille que de Sagamité, qui est une espèce de bouillie et sont vétuës d'étoffes de velours ou de damas remplies de rubans, nonobstant la charté, car les étoffes se vendent régulièrement en ce pays trois fois plus qu'en France, les femmes portent icy, comme ailleurs, du blanc & du rouge pour cacher les rides de leur visage, avec des mouches; enfin le démon possède icy un grand empire; mais cela ne nous retire pas l'espérance de le détruire, Dieu aimant, comme il en est une infinité d'exemples, à faire paroître sa force dans notre foiblesse, plus l'ennemi est puissant, plus nous sommes encouragées à le combattre, ce qui nous fait plaisir est la docilité des enfants que l'on tourne comme l'on veut, les Naigres sont aussi faciles à instruire, quand une fois ils savent parler François, il n'en est pas de même des Sauvages, qu'on ne Bâtise qu'en tremblant à cause du penchant qu'ils ont au péché, sur tout les femmes qui sous un air modeste cachent des passions de bête."

Extrait de la Relation du voyage des dames Religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans, nouvelle édition par Gabriel Gravier. Paris 1872. Pages 88, 89, 90, 91.

L'ajournement est prononcé.

LA CANNE À RUBANS EN LOUISIANE.

Regrettant que l'abondance des matières ne laisse que très peu de place à notre disposition, mais ne voulant pas ajourner une notice historique sur la canne à rubans, adressée par Mlle Emilie Coiron, nous en donnons une analyse aussi complète que possible.

Cette canne qui joue un rôle si important dans la prospérité de la Louisiane lui fut donnée par Jean Joseph Coiron.

Voyageant en Georgie en 1818 ou 20, M. King, un de ses amis qui cultivait cette canne, et faisait du sucre,

lui en fit connaître les excellentes qualités. M. Coiron obtint quelques cannes, qu'il expédia immédiatement à sa femme qui les fit planter dans son jardin, sur son habitation, à la Terre-aux-Bœufs. Elles poussèrent admirablement. En automne, M. Coiron réunit à un dîner, chez lui, quelques amis auxquels il voulait en donner. M. Louis Labranche fut si émerveillé de la belle mine de la nouvelle plante, qu'il voulut lui-même couper les tiges qui lui étaient destinées. On entrevit une ère nouvelle pour la fabrication du sucre, cette canne résistant aux froids les plus rigoureux de notre climat. Cette canne fut portée en Georgie en 1814 par une goëlette venant de St. Eustache, possession hollandaise.

M. Coiron, convaincu des précieux avantages de cette canne, la donna, la propagea, avec un zèle et une bonté parfaite. Sa valeur fut vite reconnue, elle supplanta facilement les deux qualités de cannes cultivées alors, la grosse canne Otahiti, et la jolie canne créole originaire du Bengale, dont le jus est si délicieux et fait, dit-on, le meilleur sucre. Malheureusement elle se flétrit aux premiers froids.

De magnifiques récoltes bientôt enrichirent, comme par magie, les sucriers, leur donnèrent une opulence princière. Tels furent les effets de cette heureuse importation.

La première machine à vapeur adaptée à la fabrication du sucre fut portée en Louisiane en 1818 par M. Coiron; elle avait été fabriquée par MM. Faucett, de Liverpool.

Comme la canne, la machine à vapeur eut un succès spontané et fit vite mettre de côté les moulins employés alors, au grand regret des enfants; car c'était, pour eux, un vrai plaisir de grimper sur les brancards du moulin et d'y prendre la place des petits postillons noirs.

UN PROBLÈME DE PHYSIQUE.

Supposons un trou perçant la terre en droite ligne, ayant pour points objectifs les antipodes en traversant le centre de gravitation. Un boulet livré à son propre poids à l'un des orifices du trou viendrait s'arrêter au centre de gravitation, *après avoir oscillé au centre en diminuant ses oscillations en longueur et en rapidité, jusqu'à l'immobilité.*

Nous supposons le diamètre du trou beaucoup plus long que celui du boulet afin que son mouvement soit dans les mêmes conditions que s'il traversait l'atmosphère qui entoure la terre.

Toutes les grandes lois de la nature sont mises en réquisition dans la solution de ce problème, car il s'agit de la *matière, de la force* et du mouvement, auxquels *s'applique également l'indestructibilité.*

Avant d'entrer dans le vaste domaine des preuves, il est essentiel de répondre à plusieurs questions qui se présentent à l'esprit du premier abord. D'une réponse correcte dépendent les bases solides de notre proposition. Que signifie gravitation ?

1.—L'action d'être attiré vers un centre.

2.—La force en vertu de laquelle un corps tend à se placer au centre de la terre.

3.—L'attraction qu'ont l'une pour l'autre, toutes les particules de matière exerce une influence qui s'appelle force de gravitation.

L'attraction est une propriété de la matière ; elle dépend de la matière, et présuppose la matière. Traité sur la Physique par Gérardin, p. 32. " Nous ne connaissons pas la cause de l'attraction ; elle existe bien cependant, de quelque manière que Dieu ait voulu qu'elle s'exerçat. Elle est universelle, et son action ne s'arrête pas à notre globe."

Que signifie pesanteur ?

La pesanteur est le résultat de l'attraction qui s'exerce

également sur toutes les molécules et, par conséquent, elle est invariable.

Il ne faut pas confondre les termes ; il ne faut pas non plus perdre de vue la cause et l'effet. L'attraction est la cause, la pesanteur l'effet.

Que signifie le poids ?

Le poids est la force nécessaire pour retenir un corps. Plus un corps aura de molécules attirées, plus il faudra de force pour faire équilibre, et donc plus il aura de poids.

La pesanteur est inhérente aux molécules de la matière ; elle existe partout où la matière existe, elle est invariable.

Plus un corps attirant aura de molécules, plus grande sera sa force d'attraction, et plus la force d'attraction sera grande, plus le corps attiré aura de poids ; car pour retenir ce corps attiré, ou produire l'équilibre, il faudra augmenter la force opposée dans les mêmes proportions que la force de gravitation sera augmentée.

Plus un corps aura de molécules attirées, plus il faudra de force pour faire équilibre, donc plus il aura de poids.

Le poids est donc relatif puisqu'il dépend du nombre des molécules *exerçant* leur force d'attraction et du nombre des molécules *subissant* l'influence de cette même force d'attraction.

La *relativité* du poids, dépendant du nombre de molécules *objectives* et *subjectives*, est une conséquence de la pesanteur invariable des atomes, et cette pesanteur invariable provient de l'attraction.

Norton, p. 115 : « Un corps quelconque restera dans un état d'immobilité ou de mouvement uniforme à moins qu'il ne subisse une influence indépendante de lui-même.» Donc, si on nous demandait de donner une définition de *l'inertie*, nous ne saurions donner une explication plus correcte que celle qui suit :—L'inertie n'est pas le repos, l'inertie n'est pas le mouvement ; c'est l'impuissance de se *donner* à soi-même ou de *s'ôter* du mouvement ; en un mot, l'inertie est l'absence d'une force quelconque.

Les grandes lois de la nature que nous venons de reproduire

sont incontestables ; elles sont invariables, elles sont immuables, elles sont universelles.

Il ne faut pas appliquer à notre boulet seulement une de ces grandes lois, car notre problème traite de la matière et du mouvement, et ces deux grandes sources de *forces* sont si étroitement liées aux lois de la nature qu'elles en sont souvent—en différentes circonstances— la cause et l'effet.

Ducoin, p. 27 : "L'attraction d'une masse aussi considérable que celle de la terre se fait à peine sentir sur les corps légers."* L'air en ce cas agit comme force de résistance. " Du reste, l'action de la pesanteur sur tous les corps est la même, c'est-à-dire qu'ils tendent tous également à gagner la terre, *ou plus exactement le centre de la terre*, qui est aussi le centre de l'attraction universelle." Idem p. 34. "L'attraction de la terre est une force continue, constante ; or nous avons vu que ces sortes de forces donnaient en des temps égaux, non pas une vitesse égale, mais une *accélération* égale du mouvement primitif."

Or nous sommes forcés de conclure que les corps doivent être attirés avec accélération de vitesse à mesure qu'ils approchent du centre de la terre.

Selon les lois incontestables ci-dessus, auxquelles la matière est sujette, nous venons à la conclusion qu'une boule de matière livrée aux lois de gravitation à l'un des orifices d'un trou qui percerait la terre, en vertu du *momentum*—force d'inertie—qu'elle aurait acquis lorsqu'elle arriverait au centre de la terre, au lieu de s'arrêter brusquement, dépasserait ce centre et oscillerait en droite ligne en diminuant, à chaque oscillation, la distance parcourue et finalemenet deviendrait immobile au centre d'attraction.

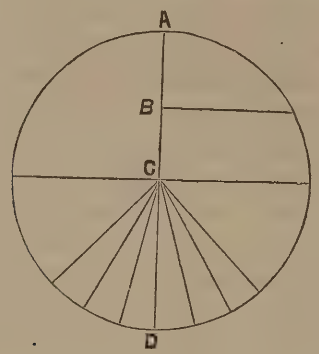
Première objection.—Ce centre d'attraction étant le point où se concentre la force d'attraction, le boulet doit perdre son mouvement dès qu'il arrive à ce point.

Erreur.—Le centre de gravitation n'est pas un point où se concentre toute la force d'attraction ; loin de là. Le centre de gravitation est le point où tendent toutes les molécules

*L'auteur aurait dû en donner la cause.

d'une sphère, et au lieu d'être un point de résistance, ce centre est le point où l'équilibre est le plus facilement détruit. Pourquoi ? parce que c'est le foyer de forces égales, et il suffit d'ajouter la moindre force à un *rayon de force* pour qu'il l'emporte sur le rayon de force inverse.

2e objection.—Tous les rayons d'attraction convergent à C ; lorsque le boulet aura traversé la moitié de la distance de



la surface au centre, il rencontrera au point B une attraction inverse, et il diminuera son mouvement jusqu'à ce qu'il vienne mourir à C.

Erreur.—Cette proposition est incorrecte, car elle est fondée sur une idée erronée de l'attraction. Nous avons dit au commencement que l'attraction est une propriété de la matière. Chaque molécule de matière exerce son influence sur sa voisine aussi bien que sur la masse de la matière dont elle fait partie. Il est vrai qu'arrivé à B—avant même d'y arriver—le boulet subira une influence inverse, mais cette influence ne sera qu'une fraction de la force totale de l'attraction du globe. Donc une force émanant d'une fraction qui serait moins que le quart ne saurait contrebalancer la force de l'unité qu'elle contribue à compléter.

Passez une corde dans une poulie simple. Attachez à un bout de cette corde un poids de quarante livres, lorsque ce poids aura acquis le momentum que lui donnerait la moitié de la distance qu'il doit parcourir, attachez à l'autre bout de la corde un poids de moins de six livres ; celui de quarante livres l'empor-

tera-t-il sur celui de moins de six livres? La réponse est évidente. Et cependant le plus gros poids aura à combattre contre la même loi qui lui donne du mouvement, car ces corps sont tous deux attirés vers le centre de la terre en proportion des molécules attirées. La force et le mouvement peuvent être tour à tour cause et effet, et dans l'exemple que nous venons de citer, l'évidence de l'excès de force d'un des deux poids se manifeste dans le mouvement qu'il produit.

Si le mouvement imprimé à un corps par la force de gravitation devait aller insensiblement perdre son mouvement sans oscillation au centre de gravitation, pour la même raison, un objet livré à cette même force de gravitation à l'ouverture d'un puits de 100 pieds devrait aller en accélérant son mouvement jusqu'à mi-distance (50 pieds) et de là diminuer sa vitesse et venir se reposer immobile au fond du puits; mais nous savons par expérience qu'au lieu de diminuer de vitesse son mouvement sera accéléré tant qu'il n'atteindra pas le fond du puits où il sera arrêté par la résistance de la matière.

Maintenant, supposons un puits de 1,000 pieds; l'effet de l'attraction ne sera-t-il pas le même? Inutile de répondre, car il est élémentaire que 1 : 10 : : 10 : 100. Or donc l'effet sera le même jusqu'au centre, et si le puits ou trou ne pénètre pas plus loin, l'objet viendra avec une force terrible se heurter contre le fond qui sera un obstacle l'empêchant de pénétrer au delà.

Pourquoi cette vitesse ou mouvement sera-t-il accéléré? Parce que le boulet dans sa course vers le centre subira l'influence *constante* et continue jusqu'au moment où il atteindra le point vers lequel tendent toutes les molécules formant la masse de la terre.

Le centre de la terre n'est pas nécessairement le centre d'attraction, car notre globe varie en densité et en uniformité de construction, ce qui pourrait mettre le centre d'attraction un peu en dehors du centre géométrique de la masse.

Nous venons de forer—dans notre imagination—un trou jusqu'au centre de gravitation; faisons-le rejoindre les antipodes. Laissons maintenant échapper notre boulet à l'un

des orifices ; le momentum que lui auront imprimé toutes les molécules formant la masse du globe doit-il jamais cesser sous une cause ou force indépendante ou extrinsèque. Non, si ce mouvement n'est pas influencé par une force quelconque, le boulet en vertu de sa force d'inertie doit continuer en droite ligne sans varier de vélocité, pendant toute l'éternité.

A B C D E F

Cette ligne horizontale représente le trou qui percerait la terre ; A et F en sont les orifices, E le centre. Supposons que le boulet subisse toutes les lois de l'attraction, en parcourant la distance de A à B, il aura acquis une certaine vitesse. Suspendons maintenant dans notre imagination, ces règles de l'attraction ; cela n'empêche pas notre boulet de se rendre au centre E, mais son mouvement serait dans ce cas uniforme de B à E. Dès qu'il arrive à E, rétablissons les lois de l'attraction, le boulet oscillera, mais la première oscillation n'aura que la moitié de l'étendue qu'elle aurait eue si nous n'avions pas mentalement supprimé la grande loi pendant qu'il parcourait la distance de B à E, et elles n'occuperont que la moitié du temps qu'elles auraient occupé. En cas qu'il n'existe quelque doute que le boulet doit dépasser le centre et osciller jusqu'à l'immobilité, nous ferons de nouveau remarquer ce qui a déjà été prouvé : e. g. le centre d'attraction n'est pas un point de force ou de résistance ; c'est un point neutre sous le rapport de la force, c'est le point où l'équilibre est plus facilement détruit. Il s'en suit donc que le boulet dépassera ce point central. Doit-il continuer jusqu'à l'autre orifice ? Non, car dès qu'il sera au delà du centre, il subira une force inverse ; il continuera sa course tant que sa force d'impulsion sera plus grande que la force d'attraction dans la direction contraire. Le boulet perdra entièrement son mouvement lorsque les deux forces seront égales ; dès que le boulet aura atteint l'immobilité, le *momentum* ou force d'impulsion cessera d'exister dans cette direction et le boulet sera immédiatement assujetti à la force d'attraction vers le centre. Le même phénomène se produira de nouveau lorsque le boulet aura dépassé le centre une

seconde fois, et se répétera produisant un mouvement d'oscillation en droite ligne jusqu'à ce que le boulet devienne immobile. La vitesse du mouvement diminue selon la longueur de chaque oscillation, car les forces opposées approchent de plus en plus du parfait équilibre.

Objection. — Le poids dépendant du nombre des molécules attirées par une force d'attraction diminue à mesure que cette force d'attraction diminuera en intensité, or à mesure que le boulet s'approchera du centre de gravitation l'intensité de la force diminuera en proportion de la distance parcourue ; il en résultera que la vélocité du mouvement doit diminuer dans les mêmes proportions.

Cette conclusion est incorrecte. Il est vrai que le poids diminuera à mesure que ce corps s'approchera du centre d'attraction, mais quelque faible qu'il soit, il aura toujours du poids tant que son centre n'occupera pas le point d'attraction où ce corps deviendra alors sans poids. Mais le poids est relatif, il dépend du nombre des molécules attirées, tandis que la pesanteur est absolue et universelle, s'appliquant à chaque atome. L'attraction étant constante et continue du point de départ jusqu'au centre, en arrivant au centre, le momentum le fera dépasser ce point et immédiatement le poids s'accroîtra jusqu'au moment où l'attraction du centre changera la direction du mouvement. En suivant ce boulet dans sa rapide course vers sa destination, il ne faut pas considérer seulement la force de gravitation, il faut également tenir compte de l'inertie du mouvement qui équivaut à l'impuissance de ce corps, de *s'ôter* de la vélocité,—de diminuer la rapidité de son mouvement.

La terre considérée comme un centre d'attraction n'a pas de poids, car si elle en avait, elle tomberait vers l'objet d'où proviendrait la force ; mais la force d'attraction s'exerçant tout autour d'elle, c'est ce qui la tient suspendue dans l'espace, et cependant personne n'oserait nier que la terre subit un mouvement continuel. Donc le mouvement n'est pas proportionné au poids ; il ne présuppose que la pesanteur.

Si la terre n'est pas une masse compacte, le centre d'attrac-

tion sera-t-il dans l'espace central ?—Oui, cela ne change point la position du centre de gravitation, car dans une sphère tous les atomes se pressent les uns contre les autres avec une tendance vers le centre.

En divisant la terre en deux parties égales par une incision imaginaire, un boulet livré à la force de gravitation au sommet d'un des hémisphères aura au-dessous de lui un plus grand nombre de molécules qu'il n'en aura au-dessus jusqu'au moment où il arrivera au centre d'attraction. A ce point, dans quelque direction que ce soit, le nombre des molécules sera le même en remontant jusqu'à la surface. L'on obtiendra le même résultat avec une sphère creuse, car dans cette sphère les forces s'exercent en suivant les mêmes règles qui s'appliquent à une sphère compacte, avec cette différence-ci que dans la sphère creuse, la force de gravitation traverse un milieu non-matériel et dans l'autre la force s'exerce jusqu'au centre par un milieu matériel.

Objection.—La force centrifuge est la cause qu'il existe un vide au centre de la terre ; cette même force empêcherait le boulet de se rendre jusqu'au centre et le renverrait avec force sur les parois de la sphère.

Il n'en serait pas ainsi. S'il était vrai que la force centrifuge fût la cause du vide qui est supposé exister au centre de la terre, cette force ferait subir son influence à une masse formant une unité de matière qui n'était pas suffisamment dense et compacte pour lui résister, et cette force centrifuge n'aurait pas plus d'influence sur un objet soumis à toutes les forces convergeant vers un *point*,—que ce point, *par lui-même* dénué de toute force, n'aurait à attirer vers lui ; car il ne faut pas oublier que ce centre de gravitation est une conséquence, et non un principe actif ; c'est le résultat d'une infinité de *rayons-de-force* qui prennent leur origine à la surface du globe.

Objection.—Prenez un morceau de métal en forme de J ayant un anneau attaché au sommet ; posez un caillou dans la courbe et tournez cette lettre métallique rapidement autour du doigt ; la force centrifuge sera plus grande que la force d'at-

traction et retiendra le caillou dans cette courbe. Le même phénomène se produira sur la surface intérieure.

Cette objection est sans force. Le caillou suivra la courbe métallique tant que la rapidité du mouvement donnera une force centrifuge plus grande que la force d'attraction et dès que cette dernière force l'emportera sur l'autre, le caillou commencera son mouvement en droite ligne vers le centre.

La force centrifuge de la terre est bien moins grande que la force de gravitation, car s'il n'en était pas ainsi, non seulement un objet lancé dans l'air ne retomberait pas, mais il s'éloignerait en suivant la tangente de la terre.

Si cette force centrifuge devait lancer le boulet contre les parois de l'intérieur, elle devrait exercer sa force jusqu'à l'extérieur et contrebalancer la force de gravitation. Mais nous savons que lorsque nous livrons à son propre poids un objet à l'ouverture d'un puits, il atteindra le fond avec un mouvement accéléré; multiplions la distance et nous multiplierons la vitesse dans les mêmes proportions comme nous l'avons déjà prouvé.

Donc la force de gravitation étant constante et continue jusqu'au centre;

Le nombre des molécules étant toujours plus grand au dessous qu'il n'est au-dessus du boulet tant qu'il n'arrivera pas au centre;

L'attraction provenant de chaque molécule d'une masse;

La force d'attraction dépendant du nombre des molécules attirant et non des molécules attirées;

Le mouvement étant indépendant du poids;

L'inertie étant l'absence d'une force;

Le mouvement étant une force;

La force de gravitation étant plus grande que la force centrifuge de la terre;

La vitesse du mouvement dépendant de la distance parcourue;

Le mouvement étant une manifestation ou une transformation d'une force;

La conclusion est inévitable: le boulet livré à lui-même à

l'orifice d'un trou perçant la terre, après bien des oscillations deviendra immobile au centre de gravitation de la terre.

Nous regrettons que l'espace limité qui nous est alloué ne nous permette pas de donner des illustrations, car les démonstrations géométriques viendraient en aide à l'intelligence, en étudiant les différentes phases d'un problème si intéressant et compliqué.

JNO. L. PEYTAVIN.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE,

Littéraire et Artistique.

Notre population franco-louisianaise, toujours empressée d'assister aux séances publiques de l'Athénée, accueillait, par des applaudissements, le Général Beauregard et ses collègues, à leur entrée dans la salle de l'Union française, dimanche 28 avril. Malgré les regrets causés par le résultat négatif du concours de 1888, l'audience a suivi, avec son attention ordinaire, toutes les phases de la fête, dans l'ordre indiqué par le programme que nous reproduisons ici.

CONCOURS DE 1888.

(Présidence de M. le Général Beauregard.)

PROGRAMME.

1.—Ouverture de la séance........................Gén. Beauregard.
2.—Rapport du Comité d'examen...............Dr. Alfred Mercier.
3.—Stella..J. Faure,
chantée par Mlle Aménaïde Blanchard, élève de M. Weber.
Accompagnateur M. Von Hofe.
4.—Une Porte secrète dans l'Alcazar de Madrid,—Causerie,
Hon. Ch. Gayarré,
5.—Ouverture de Guillaume Tell pour deux pianos concertants.
Mlles Aline et Louise Romain, élèves de M. H. Rolling.

Comité de Réception :

MM. Henri F. Poché, Président.

Hugues J. Lavergne, Frank Mortimer, Alfred Œmichen.

CONCOURS DE 1888.—*Rapport du Comité d'Examen.*

Le Rapport ci-dessous, lu par M. le Dr. Alfred Mercier, expose le résultat des délibérations du Comité nommé pour prendre connaissance des manuscrits reçus.

M. le Président,

Avant d'exposer le résultat du concours de 1888, le Comité d'examen croit utile de rappeler sommairement l'origine et le développement de ces luttes intellectuelles, qui, dans la pensée de l'Athénée, devaient l'aider à accomplir la mission qu'il avait entreprise de maintenir la langue française en Louisiane.

Notre Société persuadée, après trois années d'existence, qu'elle possédait toutes les conditions requises pour avancer, d'un pas sûr, dans la voie où elle était entrée, pensa que le temps était venu de se mettre directement en rapport avec le public, et de l'appeler à prendre une part active à l'œuvre patriotique commencée par elle.

A cet effet, un concours en langue française fut institué en 1878. Nos concitoyens invités par nous à une séance préparée pour décerner un prix aux deux compositions jugées les meilleures, répondirent à notre appel avec tant d'empressement que nous résolûmes de renouveler notre tournoi littéraire dès l'année suivante. Cette fois, les dames furent sollicitées à entrer dans la lice; une médaille spéciale fut promise à celle dont le travail surpasserait celui de ses rivales. Elles prirent la chose à cœur; elles justifièrent si bien les espérances que nous avions fondées sur leurs capacités et leur zèle, que l'Athénée décida de les appeler, chaque année, à se disputer une médaille semblable à celle des hommes. Désormais, ces combats littéraires organisés pour les deux sexes, prennent une allure régulière; chaque année, au retour de la belle saison, notre population franco-louisianaise assiste à une fête, où elle entend proclamer les noms de nouveaux lauréats.

Jusqu'ici notre concours annuel a toujours eu un résultat favorable. Il est bien arrivé tantôt aux hommes, tantôt aux dames, d'adresser à l'Athénée des manuscrits dont aucun ne réunissait les conditions nécessaires pour obtenir les honneurs de la victoire; mais, dans l'un ou l'autre camp, il y a toujours eu à révéler un nom que devaient saluer les acclamations de l'auditoire distingué qui assiste à nos solennités. Aujourd'hui, pour la première fois, le Comité d'examen se voit obligé de déclarer

qu'aucune des compositions adressées à l'Athénée n'a complètement répondu à son attente. Les deux manuscrits de dames qui ont été reçus, ne sont certainement pas dénués de toute valeur; mais il ne suffit pas qu'il y ait, çà et là, des choses bien pensées et bien dites; il importe essentiellement que l'ensemble soit homogène, que chaque détail soit lié, par un enchaînement logique, à l'édifice que l'on veut ériger sur une base donnée. En général, les concurrents dont les efforts ne sont pas couronnés de succès, pèchent par un désir excessif de faire preuve de savoir: des connaissances surabondamment accumulées entravent la marche de l'idée qui est l'âme du sujet à traiter. Maître de lui-même et de la question qui lui est posée, l'esprit doit toujours se diriger méthodiquement vers l'objet en perspective. Il faut être soi; quiconque tire plus de son propre fonds que de celui des autres, a un coup d'œil plus sûr et une indépendance qui facilite et accélère ses mouvements.

Nous n'avons eu qu'un seul manuscrit d'homme à examiner. Nous sommes heureux de reconnaître que d'abord il se recommande par la manière dont l'auteur dispose le plan de son travail, et qu'ensuite, dans plus d'un endroit, sa rédaction porte l'empreinte d'un esprit remarquablement judicieux et impartial. Toutefois, des incorrections de style et des expressions exotiques, rencontrées trop souvent, ne nous ont pas permis de louer, sans de grandes réserves, l'œuvre confiée à notre appréciation. La Commission d'examen, désireuse de rendre justice à ce manuscrit, dans la mesure de son mérite, déclare d'un accord unanime qu'on lui doit une mention honorable; il a pour devise:

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son esprit.

Le fait de n'avoir pas de manuscrit à récompenser, est un malheur auquel toutes les sociétés littéraires sont sujettes, même celles des plus grandes capitales de l'Europe. Dans le domaine de la culture intellectuelle, c'est une récolte qui manque, comme cela se voit aux champs: une nouvelle et bonne moisson remplace une moisson moins heureuse. Ayons donc confiance; le prochain concours nous dédommagera de celui de 1888.

Le Comité d'examen,

Alcee Fortier, Président.

Dr. Alfred Mercier, Rapporteur.

Dr. G. Devron, Gaston Doussan, Bussiere Rouen.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN.

Programme du Septième Prix Bressa.

L'Académie Royale des Sciences de Turin, se conformant aux dispositions testamentaires du Docteur César Alexandre Bressa, rappelle qu'à partir du 1er Janvier 1887, il est ouvert un Concours auquel, suivant la volonté du Testateur, seront admis les Savants et les Inventeurs de toutes les nations.

Ce Concours aura pour but de récompenser le Savant ou l'Inventeur, à quelque nation qu'il appartienne, lequel durant la période quadriennale de 1887-90; "au jugement de l'Académie des Sciences "de Turin, aura fait la découverte la plus éclatante et la plus "utile, ou qui aura produit l'ouvrage le plus célèbre en fait de "sciences physiques et expérimentales, histoire naturelle, mathé-"matiques pures et appliquées, chimie, physiologie et pathologie, "sans exclure la géologie, l'histoire, la géographie et la statis-"tique."

Ce Concours sera clos le 31 Décembre 1890.

La somme destinée à ce prix sera de 12000 fr. (douze mille francs.)

Aucun des Membres nationaux résidents ou non résidents de l'Académie des Sciences de Turin ne pourra concourir à ce prix.

Turin, le 1er Janvier 1889.

Le Président de l'Académie,
A. GENOCCHI.

Le Secrétaire de la Commission,
A. NACCARI.

